



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Disparition de la chaîne publique France Ô

Question écrite n° 10377

Texte de la question

M. Luc Carvounas interroge Mme la ministre de la culture sur les conséquences de la disparition de la Chaîne publique France Ô. Elle a en effet déclaré l'ouverture d'une consultation avec les acteurs locaux des Outre-mer, afin de mettre fin à la diffusion de la chaîne sur le canal 19. Cette décision serait des plus regrettables. D'une part, les raisons invoquées par le Gouvernement pour la plupart des réformes annoncées de l'audiovisuel public sont d'ordre budgétaire. Or, bien que France Ô enregistre des audiences relativement basses, la chaîne affiche un ratio de 41,67 millions d'euros pour 1 % de part d'audience, nettement plus bas que le ratio moyen de France Télévisions, qui s'élève à 74,21 millions d'euros pour 1 % de part d'audience. L'argument financier est donc une justification des plus relatives concernant le cas de France Ô. D'autre part, le ministère de la culture a affirmé souhaiter équilibrer cette décision en développant les chaînes des Outre-mer premières, qui sont indéniablement un succès pour l'audiovisuel public. Toutefois, si le développement de cette offre est une excellente décision, cela ne doit pas se faire aux dépens de France Ô, qui a un cahier des charges bien différent. Tandis que les chaînes Premières s'adressent au public résidant dans les DROM-COM, afin de leur fournir une offre locale, France Ô a pour mission d'être la vitrine de la France d'Outre-mer, et de cibler tant le public ultramarin que le public métropolitain. Il s'agit donc bel et bien d'un service public, dont l'objet est d'assurer, et parfois de créer un lien entre la Métropole et les territoires ultramarins. Le dévoiement progressif de la chaîne, qui a par exemple assuré la diffusion de téléfilms ou de téléseries telles que « Plus belle la vie », a progressivement effacé cette part de l'identité de la chaîne. En mettant purement et simplement fin à la diffusion de France Ô, l'Etat se prive donc d'un outil indispensable de cohésion des territoires, alors même que les tensions entre la Métropole et les territoires, régions et collectivités d'Outre-mer semblent prendre de l'importance depuis plusieurs années. Un éventuel basculement de la chaîne vers un format internet à l'instar de ce qui est prévu pour France 4, constituerait une solution moins dommageable, mais ne manquerait toutefois pas de porter un préjudice. En effet, les territoires ultramarins sont les zones françaises comportant le plus haut taux de km2 dits « en zone blanche », où internet n'est pas disponible. La chaîne dédiée aux Outre-mer, ainsi diffusée, constituerait ainsi un certain paradoxe, pour ne pas dire une belle ironie. Il lui demande donc si à l'aune de ces informations et des consultations avec les acteurs locaux des territoires d'Outre-mer, la suppression ou le basculement en format Web de la chaîne France Ô ou son sera effectivement acté, et dans ce cas, quelles mesures seront prises afin d'équilibrer le déficit de cohésion territoriale impliqué par cette décision.

Texte de la réponse

Lors de la présentation du scénario de la réforme de l'audiovisuel public présentée le 4 juin dernier, le ministère de la culture avait confié à une commission de concertation la mission de réfléchir, entre autres, à l'exposition des programmes ultramarins. Les conclusions de la commission de concertation, remises le 18 juillet dernier, soulignent que l'organisation actuelle du service public audiovisuel ne permet pas de donner la visibilité nécessaire aux territoires ultramarins et à leurs habitants. Les ministres de la culture et de l'outre-mer ont reçu, le 19 juillet dernier, les députés des circonscriptions ultramarines pour partager ce constat. Pour faire connaître la richesse des outre-mer à tous les concitoyens, la représentation des territoires et des habitants ultramarins

doit trouver sa juste place au sein de l'audiovisuel public, non plus à travers la chaîne France Ô dont l'audience demeure faible, mais par une intégration au sein de la programmation de l'ensemble des autres chaînes de France Télévisions et à travers tous les genres de programmes : information et météo, documentaires, magazines, émissions politiques, fictions. Des engagements de programmation chiffrés et mesurables, définis après consultation d'un groupe de travail associant des parlementaires membres des délégations aux outre-mer, seront à cette fin intégrés dans le cahier des charges de France Télévisions. Ainsi, une amélioration significative de la représentation et du rayonnement des outre-mer dans l'ensemble des programmes nationaux de France Télévisions, la création d'un portail numérique de programmes beaucoup plus riche, et une ambition renforcée pour les chaînes du réseau Outre mer 1ère, qui pourront le moment venu passer en diffusion Haute définition, permettront de libérer le canal hertzien de France Ô au plus tard en 2020, tout en améliorant l'exposition des actualités, de la création, du patrimoine et des cultures des outre-mer sur le service public de l'audiovisuel.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10377

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 juillet 2018](#), page 5901

Réponse publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 11011